

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Nombre de conseillers</b>
28/03/2024	15/04/2024	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15

*L'an deux mil dix vingt quatre*

*Le 10 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia, JALLU Yann,

**ABSENTS** : LAUNAY Chantal

**POUVOIR** : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, GORON Rémy donne pouvoir à BRIAND Henri,

**Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.**

**N° 09-04-2023 – Mandat spécial - Rencontres nationales des Petites Cités de Caractère**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un mandat spécial doit être conféré à un élu par délibération du conseil municipal.

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membre(s) du conseil municipal. Il ouvre droit au remboursement des frais exposés (séjours, transports...) par l'élu concerné dans les conditions fixées à l'article R.2123-22-1 du CGCT.

La prise en charge des frais des élus a été détaillée dans la délibération du 07 octobre 2020, n°04-08-2020, qui précise que :

- Les frais de transports sont remboursés sur présentation d'un justificatif
- Les frais de restauration et d'hébergement sont remboursés sur la base des tarifs fixés par arrêté ministériel

Monsieur le Maire expose au conseil son souhait de se rendre aux Rencontres Nationale des Petites Cités de Caractère du 30 juin au 2 juillet prochain, se déroulant en Aveyron, accompagné de Fabienne Landais, et Rémy Goron

Monsieur le Maire ainsi que Fabienne Landais indiquent qu'ils ne prendront pas part au vote, étant directement concernés par la présente délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Donne** mandat spécial à Fabienne Landais, Rémy Goron et M Pascal Hervé, respectivement Adjointe, conseiller municipal et Maire pour leur participation aux Rencontres Nationale des Petites Cités de Caractère se déroulant du 30 juin au 2 juillet prochain

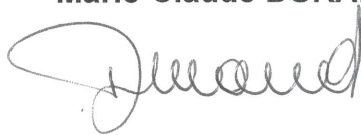
**Autorise** la prise en charge des frais dans les conditions fixées par la délibération n°04-08-2020 :

- Les frais de transports sont remboursés sur présentation d'un justificatif
- Frais de restauration et d'hébergement dans les conditions fixées par arrêté ministériel :

Arrêté du 20 septembre 2023	France métropolitaine		
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	79 €	120 €	140 €
Repas	20 €	20 €	20 €

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**La Secrétaire de Séance  
Marie-Claude DURAND**



**Le Maire  
Pascal HERVÉ**

